

Paris, le 17 février 2012

Contact presse :

Michel Chassang
06 85 72 60 83

Secteur optionnel : les contre-vérités du président de l'Uncam

La CSMF a pris connaissance avec consternation des propos irresponsables du président de l'UNCAM dans une tribune parue aujourd'hui dans le quotidien Les Echos.

La CSMF dénonce les contrevérités du Président de l'UNCAM qui s'appuie sur des chiffres totalement fantaisistes pour démolir le secteur optionnel.

Il est en effet totalement faux de prétendre que le secteur optionnel va créer un « formidable effet d'aubaine pour les médecins qui pratiquent aujourd'hui modérément les dépassements d'honoraires ». Selon les derniers chiffres de l'assurance-maladie, le taux moyen de dépassement pour les chirurgiens n'est pas de 31,9% comme le prétend le président de l'UNCAM, mais de 56%. Il n'est pas non plus de 16,7% pour les anesthésistes ni de 29,5% pour les gynécologues, mais respectivement de 51% et de 83%.

Ces chiffres, les bons, démontrent bien que le secteur optionnel permet effectivement de maîtriser le niveau des dépassements en les plafonnant à 50% de la valeur de l'acte opposable. L'utilisation des bons chiffres aurait dû inciter le président de l'UNCAM à expliquer que le secteur optionnel est bien une aubaine, mais pour les patients, qui attendent depuis trop longtemps une réponse efficace à la question des dépassements. Sans doute poursuit-il un objectif différent.

Cette hostilité soudaine au secteur optionnel de la part de celui qui a signé le protocole de 2004, celui de 2009 et enfin approuvé la convention médicale de 2011, discrédite gravement le président de l'UNCAM.

La CSMF rappelle que la création du secteur 2 a été voulue par l'assurance-maladie dans les années 80 qui ne voulait plus investir dans la valeur de certains actes. Depuis cette date, la CSMF n'a cessé de demander le rattrapage de la valeur des actes. Aussi, quand le président de l'UNCAM, qui occupe son fauteuil depuis près de dix ans, explique qu'il va subitement « retravailler sur le prix de revient réel de chaque acte » sans avoir la moindre marge de manœuvre financière pour le faire, il se moque des médecins et des patients !

D'autre part, contrairement à ce qu'affirme le président de l'UNCAM, les médecins libéraux n'ont aucune difficulté à démontrer la qualité de leur exercice et ils souhaitent la valoriser. C'est pour cela qu'ils ont voulu inscrire la rémunération à la performance pour toutes les spécialités dans la nouvelle convention.

Enfin, la CSMF s'étonne de voir le président de l'UNCAM endosser la cause de la Mutualité Française et juge ce positionnement malsain en raison des arrières-pensées politiques qu'il sous-tend.

Au total, la CSMF, premier syndicat médical français, stigmatise les abus de contrevérités du président de l'UNCAM qui ferait mieux de rester dans son rôle qui consiste à faire appliquer la convention médicale et à se battre pour obtenir le rééquilibrage des moyens en faveur des soins de ville plutôt que de dénigrer ce qui a été signé par l'organisme qui préside.